

Le an mil huit cent quatre vingt six, le dimanche trois et un  
 jour de fête, le Conseil municipal de la commune de Cambrai, Cantons  
 et l'arrondissement de Valenciennes, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous  
 la Présidence de M. Chénier Navey.

Étaient présents : M. M. Baetaillac, Druker, Dalland,  
 Campol, Dercin Lenoir, Seigneur Pierre Chénier par Nominé,  
 formant la majorité du Conseil municipal.

M. Dercin Lenoir a été nommé secrétaire & qu'il accepte.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du dossier relatif  
 aux travaux supplémentaires pour l'achèvement des locaux scolaires  
 précis, tels de proximité, mais de clôture de la lettre préfectorale  
 du deux janvier dans laquelle il est parlé des dits travaux et de leur  
 mode de paiement.

Après avoir examiné toutes les pièces du dossier et de la lettre de  
 M. le Préfet le Conseil est d'avis de faire acheter les locaux scolaires  
 comme il est dit au plan et devis estimatifs et accepte le mode de  
 paiement tel qu'il est établi dans la lettre préfectorale jointe savoir :

Montant de la dépense 5200 francs.

L'Etat pourrait intervenir dans la dépense pour 3075 fr. le départe-  
 ment pour 500 francs et enfin la commune prend à sa charge le  
 reste de la dépense soit 2125 fr. payable dans 85 années et suivant la  
 lettre préfectorale.

En conséquence le Conseil municipal vote 1<sup>o</sup> pour sa part contre  
 bulle. Deux centimes, 60 centimes, de centime extraordinaires pendant  
 toute cinq ans à partir de 1887.

2<sup>o</sup> Un emprunt de 5200 francs réalisable, au crédit foncier de  
 France à un taux d'intérêt de 50 pour cent et amortissable en quatre  
 cinq ans tant au moyen de 2 centimes, 60 centimes par la commune que par  
 le fonds de l'Etat et des départements.

Le Conseil prie donc M. le Préfet de vouloir bien approuver  
 l'acte de libération, et de donner la plus de rapidité possible à l'affaire  
 afin que les travaux puissent être exécutés au plus tôt.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres  
 présents :

Druker      Dalland      J. Seigneur  
 Lenoir      Dercin      Chénier  
 Nominé      Campol

## Même séance.

M. le Président expose au Conseil municipal une demande verbale  
 ayant été faite par le propriétaire du Château de La Roche Beaumont  
 concernant le tenais de la route N° 11 partant du bourg de Embiez  
 allant sur le pont, limite du département de la Charente à  
 propriétaire a fourni depuis le dit bourg partant de la pièce de  
 terre portée au plan cadastral sous N° 256 jusqu'au lieu dit  
 le ~~Champ~~ <sup>Château</sup> et il demande qu'il lui soit donné en compensation  
 tout terrain, chemins, etc. parvenus à sa propriété pour la nouvelle  
 route qu'il a fournie. Le Conseil après avoir pris connaissance  
 de la demande de ce propriétaire et d'avis de lui céder à juste titre  
 tout terrain, chemins, pour celui qu'il a fournie; car sa demande est  
 juste et mérite être prise en considération, puisqu'elle est juste et  
 fondée par suite toutes dimensions qui pourroit survenir plus tard.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits. Tous signés les  
 membres présents, excepté cinq mot, rap. aud.

Quelques Palud. J. Perrier

Simon Percin. G. Budwiller

J. Perrier  
 maire. Campot